

■ **Association pour le Nouvel Hôtel de l'Union**, à Genève, permettre et favoriser l'exploitation d'un lieu d'accueil à caractère social, etc (FOSC du 02.11.1995, p. 6029). Nouveau but: soutenir les activités d'organisations caritatives dans le domaine de l'accueil. Nouveaux statuts du 09.04.2003. L'inscription n'étant plus obligatoire (ne correspond plus aux exigences de l'art. 61 al. 2 CCS), elle est radiée à la demande des membres du comité.

Journal no 6702 du 12.06.2003
(01041120 / CH-660.0.722.983-7)